



# Conservation et Commerce Illicite des Tigres (SC53 Doc.17)

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT  
GENÈVE (SUISSE), 27 JUIN – 1ER JUILLET 2005

## Résumé

Le Réseau pour la Survie des Espèces (SSN) réitère le cri d'alarme formulé dans le document SC53 Doc. 17 vis-à-vis du commerce illicite continu des peaux de tigre et des autres grands félins d'Asie et soutient les recommandations contenues dans ce document. Le SSN tient à souligner que des réponses professionnelles sont nécessaires pour lutter contre la fraude et pour combattre les réseaux criminels expérimentés qui pratiquent le trafic des peaux, surtout en Inde. Ces recommandations sont compatibles avec les recommandations formulées par les Missions techniques CITES sur le Tigre. Le SSN souhaite également recommander que les opérations de lutte contre la fraude visent en particulier les marchés de peaux identifiés dans la Région Autonome du Tibet (TAR) de la République Populaire de Chine.

## Marchés de Peaux

Comme il est indiqué dans le document SC53 Doc.17, le commerce international illicite des peaux de tigre et des autres grands félins d'Asie comme les léopards et les léopards des neiges, constitue une menace grave à la survie de ces animaux. La Chine semble constituer le marché et le point de distribution majeurs des peaux, celles-ci étant utilisées comme décoration pour les costumes traditionnels portés dans la région du plateau tibétain. Les peaux sont ouvertement vendues sur les marchés et portées en public lors des festivals. Des rapports parsemés suggèrent que la demande en peaux pour ce type d'utilisation a augmenté au cours des dernières années. Les négociants dans la région du TAR indiquent également que des peaux entières de tigre et de léopard sont vendues à des individus riches en guise de décoration luxueuse et sont peut-être même exportées à l'échelle globale. Singapour, la Corée et le Moyen Orient ont également été identifiés comme étant des marchés pour les peaux des grands félins. Les négociants du TAR ont également indiqué que les européens achètent également des peaux entières de léopards et des costumes traditionnels doublés de peau de léopard.

## Les négociants en peaux

Les saisies indiquent que les quantités de peaux les plus importantes sont intégrées dans un trafic qui part de l'Inde et qui se dirige vers la région du TAR soit directement, soit en passant par le Népal. Le commerce semble être bien organisé : les acheteurs ou leurs représentants sélectionnent et marquent certaines peaux et ils évitent ensuite de prendre le moindre risque en se faisant livrer les peaux.

Beaucoup d'acheteurs ou beaucoup de leurs représentants sont d'origine tibétaine et vivent parfois au Népal. Les preuves recueillies à chaque saisie indiquent également l'implication continue des membres de la communauté tibétaine qui réside en Inde dans le trafic des peaux en provenance de l'Inde. Les négociants en Inde ont des connections chez les braconniers et parfois chez les tanneries où les peaux de léopards, de tigre et d'autres animaux sont souvent tannées assez finement pour pouvoir se plier facilement.

### **SPECIES SURVIVAL NETWORK**

2100 L Street NW, Washington, DC 20037 USA Tel: +1 301-548-7769 Fax: +1-202-318-0891  
Email: info@ssn.org Website: www.ssn.org

\*CITES is the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora



## **Lutte contre la fraude**

Ayant les populations sauvages de tigres et de léopards les plus importantes, l'Inde est une cible majeure pour les négociants. En Inde, les autorités de lutte contre la fraude ont produit une quantité considérable de données sur les individus et les réseaux impliqués mais aucune agence ou aucun groupe n'est exclusivement chargé de réunir et d'analyser les informations pertinentes pour finalement entreprendre les actions nécessaires à l'encontre des réseaux criminels ou des individus en cause.

Deux Premiers Ministres consécutifs ont reconnu qu'en Inde, le commerce de la vie sauvage est dominé par des criminels. Pourtant, le gouvernement de l'Inde n'a toujours pas créé un groupe de lutte contre la fraude qui partagerait son expertise avec plusieurs agences pour lutter contre cette menace sérieuse avec professionnalisme.

A l'approche de la mousson, ces espèces en danger d'extinction vont être encore plus vulnérables – il est donc très important d'agir au plus vite.

L'implication de groupes criminels organisés dans le trafic de la vie sauvage a été reconnue par les Etats membres lors du onzième Congrès des Nations Unies sur la Criminalité en avril 2005. La Déclaration de Bangkok qui en a résulté appelle à tous les Etats membres pour prendre les mesures nécessaires à la consolidation de la coopération internationale. Les autorités de gestion des Parties à la CITES devraient s'inspirer de cette déclaration pour inciter les agences de lutte contre la fraude nationales à s'engager davantage dans le combat contre les crimes perpétrés contre la nature.

De même, sur le plan régional et international, il est nécessaire d'assurer un renforcement de la coopération entre les différentes agences professionnelles de lutte contre la fraude pour détruire les réseaux criminels transnationaux impliqués dans le commerce des tigres et des autres grands félins d'Asie. Le SSN reconnaît que la réunion récente de l'Equipe spéciale CITES sur le tigre est une première étape vers la coopération régionale. Les objectifs de l'Equipe spéciale ne pourront être atteints en une seule réunion: il faudra établir une communication plus constante et instaurer une lutte contre la fraude plus engagée et proactive. Plusieurs autres réunions de cette nature devront intervenir pour progresser dans la bonne direction. Le SSN reconnaît que la première réunion de l'Equipe spéciale a pu intervenir grâce au soutien de la Grande Bretagne. Le SSN encourage les autres Parties à la CITES à considérer la mise à disposition d'aide technique et financière pour faciliter les initiatives de lutte contre la fraude. De même, le SSN reconnaît que l'expertise technique et pratique du Secrétariat de la CITES vis-à-vis des questions de lutte contre la fraude aide considérablement à guider et à faire progresser les initiatives de la CITES qui visent à combattre les activités criminelles contre la nature. En même temps, les limitations financières empêchent le Secrétariat d'offrir l'assistance et les conseils qui sont nécessaires.

## **Recommandations**

Le SSN demande au Comité permanent de la CITES:

- d'adopter les actions recommandées dans le document SC53 Do.17;
- d'exiger en urgence que l'Inde agisse immédiatement pour établir un groupe de lutte contre la fraude efficace et indépendant travaillant sous l'égide de plusieurs agences, et ayant suffisamment d'autorité pour opérer à l'échelle nationale et pour coopérer avec des équivalents régionaux et les autres forum intergouvernementaux;
- d'encourager la Chine à tout de suite mettre en place des actions de lutte contre la fraude pour faire cesser l'utilisation des peaux de tigres, de léopards et de léopards des neiges pour la fabrication des costumes traditionnels;
- d'encourager les Parties à alerter les autorités de lutte contre la fraude aux ports d'entrée pour que celles-ci soient plus vigilantes à l'égard du commerce des peaux de tigre et des autres grands félins d'Asie pour utilisation comme décoration de luxe dans la maison, surtout dans les situations où les voyageurs reviennent de la région où ce marché est le plus développé;

- d'empreser toutes les Parties à intensifier le recrutement d'officiers professionnels qualifiés pour lutter contre les crimes commis contre la nature et d'encourager leur participation lors des prochaines sessions du Comité permanent de la CITES et de la Conférence des Parties à la CITES; et
- d'encourager toutes les Parties à discuter d'une possible augmentation du budget du Secrétariat de la CITES pour que celui-ci recrute du personnel qualifié dans la lutte contre la fraude et place ce personnel dans le groupe de lutte contre la fraude pour assister l'officier en charge.